

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département du Gers

Syndicat Mixte des 3 Vallées

Nombre de membres

En exercice : 89
Présents : 17
Votants : 20

L'an deux mille VINGT SIX, le 12 février

Date de Convocation : 22 janvier 2026

Objet

**Gestion du bassin versant
de la rivière GERS
Programmation année
2026 – missions de suivi,
animation**

Le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à PAVIE, sous la présidence de M. Etienne SAVARY, Président.

Membres présents : Mme, MM :ALFENORE, AUTIE, BLAY, COUDERC, DAUZIER, EVERLET, FALCO, JACQUART, LABORDE, MICHELIN, MOTTA, ROUCOLLE, ROY, SEMPASTOUS, SERES, URIZZI.

Ont reçu pouvoir de vote en leur noms : M.SAVARY de M.DUCOS Alain , M.ROUCOLLE de Mme BIGNON Edith, M.ALFENORE de M.BROQUA Thierry.

M.ALFENORE est nommé secrétaire.

Le financement des missions de suivi des cours d'eau et d'animation de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la rivière Gers, prévues au titre de l'année 2026 peut être, pour partie, assuré par des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Il soumet alors à l'approbation de l'assemblée le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous, et lui demande l'autorisation de solliciter la subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Dépenses	
Missions d'animation de la carte de compétence GEMA	142 653.91 €
Total dépenses	142 653.91 €
Recettes	
Agence de l'Eau Adour Garonne	99 857.74 €
Autofinancement	42 796.17€
Total recettes	142 653.91 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement 2026 portant les missions de suivi des cours d'eau et d'animation de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la rivière Gers.

ARTICLE 2 : DE DELEGUER le Président pour solliciter la subvention destinée au financement des actions figurant au plan de financement ci-dessus auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, pour copie conforme

Le Président,

Etienne SAVARY

